

Informations pour les patients concernant le programme *Médecin généraliste*

Dans le cadre du programme *Médecin généraliste*, également appelé « Traitement centralisé autour d'un médecin généraliste » (HZV), vous vous engagez à consulter votre médecin généraliste en tant que premier interlocuteur pour toutes les questions concernant votre santé.

Le programme *Médecin généraliste* a été mis en place pour vous offrir des soins médicaux de meilleure qualité et plus complets. Il fait désormais partie intégrante du système de santé.

Les conditions de participation en tant que patient :

En participant à ce programme, vous vous engagez à toujours consulter en premier recours votre médecin généraliste qui se chargera, si cela s'avère nécessaire pour votre traitement, d'assurer la coordination avec d'autres médecins spécialistes, les hôpitaux et d'autres professionnels de la santé. La consultation de médecins spécialistes ne pourra s'effectuer que sur la recommandation de votre médecin généraliste (exceptions : la consultation d'un ophtalmologiste, d'un gynécologue, d'un pédiatre et les urgences). Votre médecin généraliste sera ainsi en mesure de centraliser tous vos résultats dans son cabinet et de bénéficier d'une vue d'ensemble, par exemple des médicaments qui vous sont prescrits. Ceci permettra aussi de réduire les effets secondaires et les interactions médicamenteuses.

La participation à ce programme en tant que patient est facultative et gratuite et vous vous engagez à consulter prioritairement le cabinet de votre médecin généraliste pendant au moins 12 mois. À moins que vous ne résilie votre participation au programme auprès de votre caisse d'assurance maladie ou que vous ne demandiez à changer de médecin généraliste, votre participation sera automatiquement prolongée avec le médecin généraliste que vous aurez choisi. Vous pourrez ainsi continuer en toute simplicité à bénéficier des avantages du programme *Médecin généraliste*. En cas de remplacement, vous pourrez consulter le médecin remplaçant désigné par le cabinet dans le cadre du programme *Médecin généraliste*.

Vos avantages en cas de participation en tant que patient au programme *Médecin généraliste* :

En participant au programme *Médecin généraliste*, vous bénéficierez des avantages suivants :

- Votre médecin généraliste vous conseille pour tous les traitements nécessaires et s'entretient avec vous du déroulement d'un éventuel traitement.
- Votre médecin généraliste conserve toutes les données liées à vos traitements, permet une documentation continue de tous vos résultats, traitements et prises de médicaments et bénéficie ainsi en permanence d'une vision globale de votre état de santé.
- Votre médecin généraliste coordonne tous vos traitements et se charge des éventuelles recommandations nécessaires, ce qui permettra d'éviter la multiplication des visites et des séjours superflus en hôpital.
- Votre médecin généraliste demeure en permanence au faite des dernières avancées de la médecine grâce à des formations spécifiques et régulières.
- Votre médecin généraliste vous propose une gamme de services attrayants tels que des horaires de consultation adaptés et des temps d'attente réduits.

Comment participer :

Vous pouvez tout simplement directement demander au cabinet de votre médecin traitant de prendre part au programme *Médecin généraliste*. Il vous suffira pour cela de signer une déclaration de participation au programme *Médecin généraliste*. Votre médecin traitant se chargera ensuite de transmettre votre demande à votre caisse d'assurance maladie, et après avoir étudié votre demande, celle-ci, vous fera parvenir un courrier de bienvenue qui contiendra la date du début de votre participation au programme.